
Séance du 15 novembre 2022

N° 2022.10.14

Objet : FINANCES – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Les Roses Poudrées »

Date de Convocation Le quinze novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le neuf novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 09 novembre 2022

Nombre de conseillers

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
En exercice : 24
Présents : 15 M. Daniel BATARD, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET,
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Représentés : 09 Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, Conseillers Municipaux.

Votants : 24

Pouvoirs :

M. Eric HENNEGUELLE à Mme Bénédicte BEYENS,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Sophie RANDUINEAU à M. Philippe BEAUVAIS,
M. Dominique GALLOT à Mme Sandrine PERROUD,
Mme Dominique BOSA à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST,
Mme Katia CHAUVET à Mme Martine DELIGEON,
Mme Christelle ROMEO à M. Alain JAOUEN,
M. Hervé CALAS à M. Daniel BATARD.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a organisé le dimanche 16 octobre 2022, une journée environnementale baptisée « PouBelle Ma Ville », consistant en une collecte de déchets participative, où les volontaires ont pu déambuler dans la commune soit en parcours libre, soit sur des lieux définis préalablement.

Dans la poursuite des actions menées par la commune au profit d'octobre rose, notamment la journée du 09 octobre 2022, l'événement PouBelle Ma Ville était lui aussi consacré de cette campagne de sensibilisation.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention au profit de l'association « Les Roses Poudrées », qui accompagne les femmes atteintes de cancer lors de leur traitement ou rémission pour les aider à « retrouver une meilleure estime de soi ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'événement « PouBelle Ma Ville » du 16 octobre 2022 était au profit d'Octobre Rose ;

Considérant que 85 kilogrammes de déchets ont été collectés lors de cette journée ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'allouer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Les Roses Poudrées », dont le siège social est situé au 2 Rue de l'Écu Saint-Laurent, 45000 Orléans ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Katia PREVOST

Le Maire,
Laurent RICHARD

